



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2024 à 19h00 - Date de convocation : 19 avril 2024
Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire
Secrétaire de séance : Madame Chantal ANDRIEUX

PRÉFECTURE DE L'EURE

29 AVR. 2024

ARRIVÉE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à M. LOCHON), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DELIBERATION N° 18/2024 – DISSOLUTION DE LA SPL NORMANDIE AXE SEINE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'Assemblée spéciale de Normandie Axe Seine, les faits relevés par le commissaire aux comptes sont de nature à porter atteinte à la continuité de l'exploitation de la société et que le carnet d'affaires est insuffisant pour 2024 et 2025 et très incertain pour 2026 et 2027.

Dès lors le conseil d'administration a retenu le scénario de la mise en dissolution anticipée de la SPL, dans ce cas la fermeture de la société devrait intervenir au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose aux membres du conseil de voter l'adoption de la fermeture de la SPL Normandie Axe Seine afin que cette dissolution puisse être votée en Assemblée Générale dans les meilleurs délais.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

